

Québec : racket au nom du kasher ?

Une grande émission québécoise de télévision, nommée JE, avait réalisé en 2007 un reportage majeur sur ce que le reportage appelait le « racket du kasher », reportage qui a eu beaucoup de succès et qui continue de circuler en vidéo sur internet (1).

Quelques chiffres donnés par le reportage : le Québec a 7 millions d'habitants dont 100 000 juifs ; parmi ces derniers, le rabbinat estime à 30 % ceux qui mangent kasher, ce qui fait donc 35 000 personnes intéressées par la certification kasher. Et pourtant, le responsable de supermarché interrogé dans le reportage estime que 75 % des produits du rayon épicerie (hors lait et viande) sont kasher. Invité à les montrer, il finit par y parvenir, mais laborieusement, car le sceau de certification est minuscule : « Ils les cachent, ils les cachent. »

Car aujourd'hui, par le miracle des interprétations extensives faites par les rabbins (2), tout peut être kasher. Exemples dans le supermarché du reportage : les carottes, les « croustis », les pâtes, la mayonnaise, les pains pour hamburgers, les mélanges pour gâteaux, le « coke » ... aucune limite.

Les rabbins ne parviennent pas à suivre la demande de certification, et pourtant ils recrutent ! Le reportage cite l'exemple d'un organisme qui emploie 130 personnes, dont 9 rabbins et 100 superviseurs.

Pourtant, un rabbin souligne que « Nous n'allons chercher personne. ». Ce sont les entreprises qui demandent à être certifiées. Volontairement, nous assure le Tartuffe en kippa. En réalité, les entrepreneurs interviewés sont pris dans un piège diabolique.

Un fabricant de miel, qui habite une région rurale sans population juive, a du se faire certifier. Les grandes chaînes

de distribution lui posaient la question : « Etes vous certifié kasher ? » ; elles n'ajoutaient pas que c'était une condition pour être présent en linéaire, mais c'est quand même ce qu'il a compris.

Car aujourd'hui, peu nombreux sont les produits simples ; tous sont composés, ou entrent comme ingrédients dans la fabrication de produits composés ; et les rabbins vérifient toute la ligne de production et tous les ingrédients ; un entrepreneur ne peut donc se permettre de faire perdre la certification kasher aux industriels qui utiliseront ses produits pour élaborer les leurs.